

ROBERT SCHUMAN, « VISIONNAIRE DE L'EUROPE »

Conférence de Jacqueline Rougé à Bourges, le 5 décembre 2013

INTRODUCTION

Nous sommes réunis ce soir autour du souvenir de Robert Schuman. Il y a de bonnes raisons pour parler de lui aujourd'hui. D'abord, c'est une figure historique majeure qui, curieusement, est mal connue du public. Ensuite parmi les hommes d'Etat qui ont marqué l'histoire de la France et de l'Europe au XX^e siècle, il est un de ceux qui ont exercé une influence profonde et durable. Il mérite donc d'être mieux connu. Enfin, il est mort il y a cinquante ans, le 4 septembre 1963, Ce cinquantenaire est une bonne occasion de rappeler qui il était et de mesurer l'héritage qu'il nous a laissé.

Robert Schuman est « le père de l'Europe ». Ce n'est pas une simple manière de parler. Ce titre lui a été décerné officiellement en 1957 par un vote unanime de la première session de l'Assemblée parlementaire européenne. « Père de l'Europe » est une expression tournée vers l'avenir. Pour lui, l'Europe était bien plus qu'un vieux continent, riche d'une histoire et d'une culture millénaires. L'Europe de Robert Schuman était aussi, et peut-être surtout, une œuvre à accomplir : une ambition, une volonté, un projet concret à réaliser.

L'inspiration de ce « visionnaire de l'Europe », pour reprendre l'heureuse formule des organisateurs de cette soirée, ne lui est pas venue en un jour. On ne peut la comprendre qu'en la replaçant dans l'ensemble de sa vie d'homme politique et dans sa personnalité profonde. Je vais donc commencer par retracer la carrière du président Schuman. Nous verrons comment sont projet européen a mûri en lui peu à peu. Je présenterai ensuite plus en détail la nature et le contenu de ce projet. Nous nous demanderons ce qui en subsiste aujourd'hui. Je m'efforcerai enfin de présenter, derrière la grandeur de ses vues et de son action, l'homme bon, simple et modeste. Je peux en témoigner puisque, comme on vous l'a dit, je l'ai connu de près.

I - VIE ET CARRIERE DE ROBERT SCHUMAN

Enfance et jeunesse

Robert Schuman était le fils d'un Lorrain, né français mais devenu automatiquement allemand en 1871, quand la France eut perdu l'Alsace-Lorraine. Il est né au Luxembourg, pays d'origine de sa mère qui avait aussi des attaches familiales en Belgique. On parlait français à la maison, français et allemand en classe. Il était allemand de nationalité, fortement enraciné dans la culture allemande mais aussi dans la culture française. On dit même que dans son enfance, sa mère l'aurait emmené à Rome assister à la béatification de Jeanne d'Arc.

En 1912, après de solides études de droit à Strasbourg et dans d'autres universités allemandes, il s'est installé comme avocat à Metz, ville qui était toujours sous la souveraineté allemande. A Metz, il a poursuivi aussi des engagements catholiques. En 1939, il a été mobilisé dans l'armée allemande. Il avait été réformé pour raisons de santé. Il n'a donc pas eu, heureusement pour lui, à porter les armes contre la France.

L'entre deux guerres et l'occupation

En 1918, quand la Lorraine est redevenue française, Robert Schuman a acquis automatiquement la nationalité française. Il a été incité par les Mosellans à se présenter aux élections de 1919 car il était jugé particulièrement apte à défendre au Parlement les intérêts alsaciens et lorrains, notamment le maintien dans les départements recouverts du régime concordataire des cultes, supprimé en France en 1905.

Il a pris très au sérieux son métier de parlementaire. J'en ai été témoin quotidiennement quand je travaillais avec lui bien plus tard. Lors des deux campagnes électorales auxquelles j'ai participé, en 1956 et 1958, j'ai vu l'attachement que lui portaient ses électeurs lorrains. C'est ce qui lui a valu d'être réélu, à chaque élection, sans aucune difficulté.

A la Chambre des Députés, il s'est acquis l'estime de tous ses collègues grâce à ses compétences juridiques et à ses qualités humaines : son sens de l'écoute, sa courtoisie constante. L'œuvre législative immense qu'il a accomplie entre 1919 et 1939 n'a pas encore été complètement explorée. Il n'a cependant pas joué à cette époque un rôle de premier plan. Il n'a jamais été ministre. Il était assez isolé politiquement. Ses options sociales le détournaient de la droite conservatrice, mais il n'était pas davantage à son aise dans une gauche dominée par un parti radical-socialiste violemment antichrétien. C'est seulement après la guerre qu'il a pu trouver sa place dans un parti démocrate chrétien, le MRP, tout en conservant son indépendance car il n'avait pas l'esprit partisan

En mai 1940, l'invasion allemande a provoqué l'exode de millions de civils vers le Sud et l'Ouest de la France. Paul Raynaud, président du Conseil, a nommé Robert Schuman secrétaire d'Etat aux réfugiés sans lui donner d'ailleurs aucun moyen d'action concret. A son arrivée, le maréchal Pétain lui a conservé ce titre. Mais Schuman a démissionné quelques jours plus tard pour ne pas s'associer à la politique de collaboration avec l'Allemagne hitlérienne. Il est rentré en Moselle en espérant pouvoir s'y rendre plus utile. Il a été bientôt arrêté par la Gestapo comme antinazi notoire. Il a été détenu d'abord à Metz, puis transféré en Allemagne. Il s'est évadé vers la France en 1942. Il était trop âgé pour prendre une part active à la Résistance. Il n'a pas rejoint les maquis. Mais comme il était obligé de se cacher, il a accepté l'hospitalité d'une série de monastères bénédictins, entre autres Ligugé et la trappe de Notre Dame des Neiges.

Après 1945 : l'homme d'Etat

A la Libération, Schuman retrouve sa place dans le monde politique. La Quatrième République va lui donner sa stature d'homme d'Etat. Dès la reprise des travaux du Parlement, il est porté à la présidence de la Commission des Finances. Il est ministre des Finances de juin 1946 à novembre 1947. Il s'acquitte de cette fonction avec un sérieux remarqué, en tournant le dos à la démagogie. Il disait : « *Les finances sont insensibles à toute idéologie, à toute rêverie, dans le budget d'un Etat, comme d'une famille.* » Son passage rue de Rivoli est resté marqué par la publication d'un « *Inventaire Schuman* » dont la franchise a peu d'équivalent, avant comme après lui.

En novembre 1947, il est investi comme président du Conseil (c'est à dire chef du gouvernement, dans le vocabulaire de l'époque). Il avait à faire face à des grèves massives, quasi-insurrectionnelles, organisées par des syndicats sous l'emprise d'un parti communiste, alors au faîte de sa puissance et tourné vers l'Union soviétique. La France était menacée de devenir une « démocratie populaire », comme la Hongrie, la Pologne et la Tchécoslovaquie. Avec le socialiste Jules Moch à l'Intérieur, il a rétabli l'ordre, en rappelant 80000 réservistes, avant que son gouvernement tombe en juin 1948 sous le tir croisé des communistes et des gaullistes. Détail amusant : c'est dans le gouvernement Schuman qu'ont siégé pour la première fois une femme ministre et le jeune François Mitterrand.

De juillet 1948 à janvier 1953, Robert Schuman a été ministre des affaires étrangères sans interruption dans neuf gouvernements successifs. C'est à cette fonction surtout qu'il doit sa place dans l'Histoire. Déjà, comme ministre des Finances, il avait négocié à Washington la part française au « *Plan Marshall* » pour la reconstruction de l'Europe. Une condition de l'aide américaine était qu'elle soit bien coordonnée entre les Etats européens bénéficiaires. Robert Schuman a donc participé à la création de l'Organisation européenne de coopération économique, l'OECE, devenue depuis l'OCDE, Organisation de coopération et de développement économiques. Après son arrivée au Quai d'Orsay, une autre création majeure a été celle de l'*Union européenne des Paiements*, organisant la coopération des Etats de l'Europe de l'Ouest dans le secteur vital de la monnaie et des changes. Schuman a joué un rôle important dans la négociation de la *Convention européenne des Droits de l'homme* et dans la création du *Conseil de l'Europe* chargé d'en suivre l'application. Il tenait à ce que la communauté de vues entre les Etats de culture européenne se manifeste aussi dans le domaine des droits de l'homme.

C'est à cette époque qu'a eu lieu le coup de force de l'URSS à Berlin. La Russie soviétique a proclamé unilatéralement l'indépendance de l'Allemagne de l'Est où elle avait mis en place un régime politique et économique marxiste. Elle a dressé le « rideau de fer », la frontière infranchissable entre l'Europe de l'Est soumise à son autorité et l'Europe de l'Ouest, soucieuse d'échapper à son emprise. Robert Schuman a participé à la négociation de l'*Alliance atlantique* et à la création de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (l'*OTAN*).

Tous ces événements ont mis en évidence la communauté de fait existant entre les pays démocratiques de l'Europe de l'Ouest, tous alliés des Etats Unis, et tous soucieux de se protéger contre le risque principal de l'époque, celui de l'expansionnisme soviétique. Ils ont créé un terrain favorable au « plan Schuman » d'union européenne dont nous parlerons dans un instant.

L'Europe n'était évidemment pas le seul sujet retenant l'attention du ministre des affaires étrangères. C'est Robert Schuman, par exemple, qui a fait reconnaître le droit de la Tunisie à l'indépendance. (Le problème de l'avenir de l'Algérie et des colonies d'Afrique n'était pas encore posé.) On pourrait citer encore beaucoup d'actions notables, toutes orientées vers la construction d'un ordre international de justice et de paix.

Je rappellerai, pour que cet exposé de la carrière de Robert Schuman soit complet, qu'après son départ du Quai d'Orsay, il a été une fois encore ministre. C'était à la Justice en 1957. Il s'est attaché à promouvoir l'indépendance de la magistrature à l'égard du pouvoir exécutif.

Ce qui restera toujours dans les mémoires est évidemment la mise en chantier de l'Union européenne, à partir de la déclaration du 9 mai 1950. Je vais maintenant, comme je l'annonçais au début de cet exposé, regarder avec vous les divers éléments de ce grand projet, en montrant, à propos de chacun d'eux ce qui était prévu à l'origine et sa traduction actuelle dans les faits, après que soixante années ont passé.

II - LE PLAN SCHUMAN, HIER ET AUJOURD'HUI

Un souci primordial : la paix

La Déclaration du 9 mai 1950, lue par Robert Schuman au Salon de l'Horloge du Ministère des Affaires étrangères, commence comme suit : « *La paix mondiale ne saurait être sauvegardée sans des efforts créateurs à la mesure des dangers qui la menacent. La contribution qu'une Europe organisée et vivante peut apporter à la civilisation est indispensable au maintien des relations pacifiques. En se faisant depuis plus de vingt ans le champion d'une Europe unie, la France a toujours eu pour objet essentiel de servir la paix. L'Europe n'a pas été faite, nous avons eu la guerre* »

Je crois important, dans le contexte actuel, de souligner que le lancement de l'Union européenne visait d'abord la « sauvegarde » de la paix. Il ne se déduisait aucunement d'un a priori idéologique. Il ne s'agissait pas de bâtir on ne sait quelle utopie, mais avant tout de consolider la paix. En 1950, on était à peine cinq ans après la fin de la seconde guerre mondiale. Elle avait fait en Europe des millions de morts, après ceux de la « Grande Guerre », vingt ans plus tôt. Elle avait fait des dizaines de millions de personnes déplacées, de prisonniers, de déportés. Elle avait causé d'immenses destructions. Robert Schuman, mais aussi Konrad Adenauer en Allemagne, Paul-Henri Spaak en Belgique, Alcide de Gasperi en Italie (je cite les premiers convertis à sa proposition), reflétaient la volonté qu'avaient leurs électeurs de « tourner la page ». Des dirigeants animés d'un esprit de revanche, comme celui qu'on a connu après la première guerre auraient eu peu de succès. Mais le souvenir des années de guerre entretenait cependant encore partout de vifs sentiments d'hostilité.

Aujourd'hui, soixante ans plus tard, la guerre est si loin, elle nous semble si improbable pour l'avenir que nous risquons d'oublier un acquis majeur de la construction européenne entreprise par Robert Schuman et ses amis des pays voisins : la paix. L'Europe a rompu en 1950 avec un passé guerrier millénaire. L'intégration européenne, pour imparfaite qu'elle soit, rend presque impossible que naissent des conflits ouverts entre les pays d'Europe.

Les récriminations entendues ces temps-ci en France contre la politique européenne de Mme Merkel montrent pourtant que cette paix reste fragile. La guerre reste une réalité dans bien des régions du monde. Elle est apparue même en Europe au moment de la crise bosniaque. Si chacun veut mener sa vie de son côté sans se préoccuper de maintenir de bons rapports avec les autres dans l'intérêt commun, le cercle vicieux des nationalismes se met en marche, et c'est ce qu'a connu l'Europe pendant l'entre-deux-guerres : l'affrontement à outrance menant à la misère généralisée.

S'appuyer sur l'entente franco-allemande

Après le souci de la paix, sujet d'époque mais toujours d'actualité, la Déclaration du 9 mai 1950 met l'accent sur un autre point majeur, lui aussi toujours actuel : la réconciliation franco-allemande. Voici le passage qui suit immédiatement celui que je viens de lire : « *L'Europe ne se fera pas d'un coup, ni dans une construction d'ensemble ; elle se fera par des réalisations concrètes créant d'abord une solidarité de fait. Le rassemblement des nations européennes exige que l'opposition séculaire de la France et de l'Allemagne soit éliminée. L'action entreprise doit toucher au premier chef la France et l'Allemagne* ».

Admirons ici la manière à la fois ambitieuse et réaliste du président Schuman. L'Europe se fera par petits pas. Rien n'est décidé à l'avance, ni la composition de la communauté à construire, ni les compétences à exercer en commun. L'« acquis communautaire » s'est, en effet, mis en place peu à peu ; le périmètre de l'Union n'est pas encore arrêté définitivement. Mais un principe fondamental est proclamé dès le départ : la nécessité d'une entente entre la France et l'Allemagne. On notera que le texte ne parle pas de « réconciliation », mot chargé de connotations religieuses inappropriées dans ce contexte. Cette entente était dans la pensée de Robert Schuman, et elle est toujours, en fait, la pierre angulaire de la construction européenne. En se concentrant sur ce qui lui paraît essentiel et en renvoyant les détails pratiques à des discussions ultérieures, Robert Schuman se montre effectivement « visionnaire ».

La suite a confirmé que la bonne marche de l'Europe nécessite une coopération étroite entre les gouvernements allemands et français. Cette coopération doit elle-même s'appuyer sur une amitié réelle entre les deux peuples. Robert Schuman en a posé les premiers jalons. Pour l'entretenir, les efforts publics et les initiatives privées n'ont, heureusement, jamais manqué. C'est de cette manière que l'Europe doit continuer à se faire.

Vers un élargissement progressif

Dans l'Europe que le président Schuman avait en vue, il y avait donc d'abord l'Allemagne et la France, bien sûr, mais elles ne devaient pas y rester seules. C'était une Europe ouverte à tous les pays qui voudraient s'y associer. La Déclaration du 9 mai 1950 le dit à plusieurs reprises. Quoi qu'on ait pu dire, elle n'excluait nullement, au départ, une Angleterre soupçonnée de vouloir conserver un lien privilégié exclusif avec les Etats Unis. Le Royaume Uni a été accueilli avec joie en 1973, quand il a rejoint, avec l'Irlande et le Danemark, les six partenaires d'origine, c'est-à-dire, à côté de l'Allemagne et de la France, l'Italie, la Belgique, le Luxembourg et les Pays-Bas. Six autres pays d'Europe occidentale ont été admis un peu plus tard, sans difficulté.

Le texte de 1950 ne cite pas une condition d'admission qui, pour être implicite, n'en est pas moins certaine. La communauté à construire ne pouvait contenir que des pays démocratiques. L'Espagne de Franco, le Portugal de Salazar, la Grèce des colonels n'y avaient pas de place. La diversité des cultures des nations européennes recouvre une unité profonde dont la démocratie et les droits de l'homme sont partie intégrante. Pour Robert Schuman, cela semblait aller de soi.

Quand les Etats d'Europe de l'Est se sont libérés du joug soviétique, après l'implosion de l'URSS, il aurait été inconcevable de ne pas admettre dans l'Union des pays aussi manifestement européens que, par exemple, la Pologne, la Roumanie ou la République tchèque, qui en exprimaient tous le plus vif désir. La fragmentation de la fédération yougoslave a augmenté encore le nombre des candidats. Que l'Union compte aujourd'hui vingt-huit membres crée quelques difficultés pratiques auxquelles il faudra trouver le moyen de remédier. Mais il ne contredit en rien la validité politique à long terme de la vision initiale, celle d'une Europe en paix, assise sur la bonne entente entre l'Allemagne et la France, ouverte à tous.

Commencer par le charbon et l'acier?

Les bases du « plan Schuman » étant ainsi définies, voici comment il est présenté en 1950 : « *Dans ce but, le gouvernement français propose immédiatement l'action sur un point limité mais décisif. Le gouvernement français propose de placer l'ensemble de la production franco-allemande de charbon et d'acier sous une Haute Autorité commune, dans une organisation ouverte à la participation des autres pays d'Europe. La mise en commun des productions de charbon et d'acier assurera immédiatement l'établissement de bases communes de développement économique, première étape de la Fédération européenne, et changera le destin de ces régions longtemps vouées à la fabrication des armes de guerre dont elles ont été les plus constantes victimes.* »

Dans ces quelques phrases, Robert Schuman continue de se montrer « visionnaire » de l'Europe, mais à sa manière pratique. Le « cap » est clair : tout de suite, la paix à sauvegarder. Un jour, plus tard, une fédération européenne. L'itinéraire pour y parvenir se dessinera peu à peu. On commence par « un pas limité mais décisif » la mise en commun des industries française et allemande du charbon et de l'acier.

Commencer par intégrer les secteurs du charbon et de l'acier a une portée symbolique profonde. La sidérurgie de la Ruhr était la base de l'industrie allemande des armements. Il semblait opportun de la soustraire au pouvoir allemand en même temps qu'on en ferait autant pour la sidérurgie française afin de rendre la chose acceptable. On pourrait faire ainsi l'essai à petite échelle d'un système supranational. L'expérience acquise dans un secteur somme toute assez limité pourrait servir de référence pour des mesures d'intégration plus ambitieuses.

C'est ainsi qu'au fil des années s'est mis en place « le marché commun généralisé », la libre circulation des marchandises, des personnes et des capitaux, puis la monnaie commune, l'Euro, en attendant l'union bancaire actuellement en négociation.

Fédéralisme et souveraineté.

S'agit-il de la mise en place progressive d'une « fédération » ? Cet objectif est mentionné deux fois dans la Déclaration du 9 mai 1950 Sur ce point comme sur tant d'autres, la vision d'ensemble est d'autant plus claire que les détails restent ouverts.

La Commission de Bruxelles a des pouvoirs supranationaux, ceux-là même que le plan Schuman assignait à la « Haute Autorité » du charbon et de l'acier. Elle peut prendre des décisions directement applicables sur le territoire des pays membres. Mais à part cela, les institutions de l'Union européenne n'ont aucune des caractéristiques d'un véritable gouvernement ment fédéral comme, par exemple, celui des Etats Unis. La Commission n'a pas le pouvoir de lever l'impôt. Ses ressources propres sont négligeables. Son budget, correspond, pour l'essentiel, aux frais de fonctionnement de l'Union. Il est décidé par les Etats membres et financé par eux.

Ce fédéralisme imparfait est peut-être ce que voulait le président Schuman. Pour lui, disait-il, les Etats européens ne sont pas appelés à renoncer à leur souveraineté mais à exercer leur souveraineté en commun. Dans cet esprit, il a voulu que les principales institutions de la CECA émanent des gouvernements au lieu de procéder directement d'une élection populaire au niveau européen. Le Parlement européen lui-même était, à l'origine, composé de parlementaires choisis en leur sein par les parlements nationaux.

Dans l'existence quotidienne de l'Union européenne, l'équilibre est difficile à trouver entre la Commission qui, une fois désignée, devient indépendante des Etats membres, et le Conseil, où siègent des ministres des gouvernements nationaux. Depuis quelques années, les décisions importantes semblent le fait, le plus souvent, de réunions ad hoc des ministres concernés ou de « sommets » des chefs d'Etat et de gouvernement. La Commission s'occupe surtout de questions techniques Elle exerce difficilement le rôle d'impulsion qui devrait lui revenir.

L'échec du projet de Communauté européenne de défense, en 1954, a confirmé dès le début la difficulté de progresser dans la voie d'un vrai fédéralisme. La majorité du Parlement français a voulu que notre pays conserve la maîtrise de ses moyens militaires. L'Angleterre a la même position. Les autres Etats européens s'accommodent de l'intégration de leurs forces armées dans l'organisation atlantique. Cette situation nuit évidemment à l'autorité internationale de l'Union européenne. On peut reprendre, à propos de l'Europe, la remarque dédaigneuse que Staline appliquait au Vatican : « L'Europe, combien de divisions ? » Heureusement, l'Europe dispose comme le Vatican d'autres moyens d'exercer une influence

Quelles tâches va-t-on mettre en commun ?

Je ne vous lirai pas le reste de la Déclaration du 9 mai 1950. Il n'est pas très long, mais un peu technique. Les détails en ont été mis au point par Jean Monnet, alors commissaire au Plan, mais c'est évidemment Robert Schuman qui a pris la responsabilité de l'ensemble, en tant que membre du gouvernement. Tout ce qui est mentionné respecte avec soin l'équilibre entre l'objectif global proposé par la France et les modalités concrètes à préciser avec les partenaires qui voudront bien se joindre à elle. Implicitement, ce qui est envisagé pour le charbon et l'acier décrit par avance les tâches à mener plus tard en commun dans un cadre plus large. La liste est impressionnante. Je vous en cite quelques exemples. Ils rejoignent curieusement les préoccupations françaises d'aujourd'hui : « *assurer (...) la modernisation de la production et l'amélioration de sa qualité, (...) le développement de l'exportation commune vers les autres pays, l'égalisation dans le progrès des conditions de vie de la main-d'œuvre (...)*. Le résultat économique d'un tel programme est décrit en ces termes : « *Progressivement se dégageront les conditions assurant spontanément la répartition la plus rationnelle de la production au niveau de productivité le plus élevé.* » La dernière phrase de ce paragraphe exprime un souci du rayonnement de l'Europe d'une manière qui, dans l'esprit des rédacteurs, allait certainement déjà bien au-delà du ce qui pouvait être attendu d'une communauté limitée au charbon et à l'acier : « *Cette production sera offerte à l'ensemble du monde sans distinction ni exclusion, pour contribuer au relèvement du niveau de vie et au développement des œuvres de paix. L'Europe pourra, avec des moyens accrus, poursuivre la réalisation de l'une de ses tâches essentielles : le développement du continent africain* »

Ce vaste programme n'a pas été réalisé en totalité. Des erreurs ont été commises çà et là. Mais le travail continue, et le bilan est éclatant. Les immenses progrès réalisés en France dans la production et dans les niveaux de vie au cours des « trente glorieuses » n'auraient pas pu exister en l'absence du « marché commun généralisé » qui a bientôt suivi l'institution de la Communauté du charbon et de l'acier.

Les responsabilités à l'égard de l'Afrique ont malheureusement été largement perdues de vue. Mais le rayonnement international que l'Europe unie s'est acquis est incontestable. La Déclaration de 1950 parlait de « *La contribution qu'une Europe organisée et vivante peut apporter à la civilisation* ». C'est ce qui se produit notamment quand elle s'exprime d'une seule voix plutôt que par celle de ses vingt-huit membres.

Depuis leur adhésion à l'Union, tous les Etats membres ont connu une prospérité presque continue. Les difficultés actuelles de quelques uns d'entre eux, dont, malheureusement, la France, ne peuvent donc pas être attribuées à l'Europe. Elles résultent surtout d'erreurs commises par eux dans les domaines de leur politique économique et sociale qui ne sont pas de compétence communautaire et échappent à l'autorité de Bruxelles.

Le seul fait que le processus d'intégration européenne lancé en 1950 ait pu se poursuivre sans interruption depuis plus de soixante ans, et que de nouveaux pays souhaitent toujours s'y intégrer est un phénomène historique sans précédent. J'en ai dit assez, je pense, pour vous convaincre du caractère réellement « visionnaire » du « plan Schuman ». Peu d'hommes d'Etat ont un pareil succès à leur actif. Comment Robert Schuman a-t-il pu y parvenir ? C'est le sujet que je voudrais aborder maintenant.

III - L'HOMME POLITIQUE ET L'HOMME PRIVE

Honnêteté

Je mettrais l'honnêteté au premier rang des qualités humaines qui ont assuré à Robert Schuman le succès de son entreprise européenne. Sa conception de la diplomatie était aux antipodes de l'idée qu'on s'en fait souvent : une pratique fondée sur la ruse et la dissimulation pour mieux tromper l'adversaire. Dans une note rédigée au moment de la préparation de la Déclaration du 9 mai 1950, Jean Monnet le soulignait ainsi : *« Vous êtes un homme honnête. Vous pouvez proposer ce que vous voulez, on vous croira. Si ce projet de marché unique qui enterre la guerre, qui réconcilie la France et l'Allemagne, permet aux Allemands d'être traités comme des égaux et les désarme, était présenté par un homme d'un gouvernement quelconque, il resterait lettre morte. Les Anglais, les Américains, les Allemands ne le verraient que comme une manœuvre de la France pour s'emparer de la Ruhr et de la Sarre. (...) Vous, on vous croira. Ce sera une proposition inouïe, faite par un homme honnête. »*

Cette honnêteté inspirait toute la vie politique du président Schuman. Dans les campagnes électorales auxquelles j'ai assisté, il ne faisait pas de promesses dont il aurait su qu'il ne pourrait pas les tenir. Il disait tout simplement ce qu'il essaierait de faire, et pour quelles raisons. Il inspirait confiance et on votait pour lui. C'est, je pense, la raison pour laquelle il a pu être réélu sans difficulté, même au moment où le « plan Schuman » inquiétait ses électeurs lorrains.

Voici comment il expliquait que des individus et des groupes peuvent établir entre eux des rapports de confiance grâce à un dialogue fondé sur l'honnêteté : *« Je place au tout premier rang des progrès effectifs ceux que nous devons aux contacts humains. Apprendre à nous connaître tels que nous sommes, avec nos qualités et nos défauts, nos affinités et nos disparités, nos préjugés et nos routines, est la condition première de tout rapprochement. Il n'est pas de confiance sans franchise, pas d'entente construite sur des malentendus. En multipliant les rencontres, nous créons un climat favorable, et nous jetons en même temps les bases d'une action commune. »*

Simplicité, humilité

Dans la vie politique de Robert Schuman, comme dans son existence quotidienne, l'honnêteté allait de pair avec une forme de simplicité, voire d'humilité, rare chez une personnalité de ce calibre. Pendant les presque dix années que j'ai vécues comme sa collaboratrice, j'en ai été témoin chaque jour.

Il ne se mettait pas en avant. Il n'avait pas de « conseiller en communication », comme on fait maintenant, pour se construire un personnage. Certes, le texte de la Déclaration du 9 mai 1950 et la manière de la présenter ont dû être étudiées avec le plus grand soin. Le moment a été soigneusement choisi : un mercredi, juste après le conseil des ministres, le lendemain de l'anniversaire de la fin de la guerre. La liste des personnes à inviter - hommes politiques, diplomates étrangers, journalistes, hauts fonctionnaires - n'a pas été laissée au hasard. Mais le président Schuman n'en a pas fait un événement médiatique. Le « discours du salon de l'Horloge » est un texte bref et dépourvu d'emphase oratoire. Il est aux antipodes des grands « discours de tel ou tel endroit » que prononcent les politiciens pour frapper les esprits et attirer sur eux l'attention.

Robert Schuman n'était pas un orateur. Il ne cherchait pas de succès de tribune. Devenu célèbre, il n'a pas cherché à se faire inviter à donner des conférences grassement payées. Il n'a pas écrit le livre que tant de politiciens publient pour chanter leurs hauts faits. Le seul ouvrage édité sous sa signature - « pour l'Europe » est un recueil, paru après sa mort, composé surtout d'articles écrits par lui dans des journaux de province et de conférences données dans des établissements d'enseignement. Ce comportement est certainement l'une des raisons pour lesquelles cet homme est si mal connu.

Son humilité a été mise à rude épreuve dans les années qui ont suivi la prise du pouvoir par le général de Gaulle en 1958. De Gaulle avait combattu le plan Schuman. Arrivé aux affaires, il se rendit compte de l'utilité de l'entente avec l'Allemagne et de l'importance des relations économiques avec le reste de l'Europe. Il voulut apparaître comme l'inventeur de cette politique. Il a affiché son entente avec le chancelier Adenauer. Le grand public croit aujourd'hui de bonne foi que de Gaulle est l'initiateur de la réconciliation franco-allemande et de la construction européenne. Robert Schuman fut frappé d'un véritable ostracisme et tenu à l'écart. J'étais bien placée pour constater, par exemple, qu'il n'était pas invité à des réceptions auxquelles participaient, en principe, tous les anciens chefs du gouvernement. Je ne l'ai jamais vu s'en plaindre.

Il vivait à Paris dans un modeste appartement proche du Palais-Bourbon composé de trois petites pièces : mon bureau, le sien et sa chambre. Il n'aimait pas circuler dans une grosse voiture officielle avec chauffeur. Il prenait l'autobus ou allait à pied. Souvent, c'est moi qui le conduisais dans ma deux-chevaux. Quand il arrivait en cet équipage à des cérémonies officielles, on voyait cet homme très grand s'extraire péniblement de ma petite voiture, ce qui amusait beaucoup le service d'ordre.

En Moselle, il avait une jolie maison à Scy-Chazelles, dans la banlieue de Metz. Le Conseil Général de la Moselle y a installé un petit musée qui mérite une visite. Sa tombe est juste à côté dans une petite chapelle ancienne. L'hostilité du pouvoir en place s'est manifestée même au moment de ses obsèques. Le gouvernement français était représenté par un simple secrétaire d'état. Les ministres des autres pays de la Communauté devaient être accueillis par le préfet de la Moselle. Comme Jean Monnet n'était pas invité, ces hautes personnalités ont refusé l'invitation. Ils ont déjeuné au restaurant.

Son esprit de simplicité est illustré par cette confidence étonnante, recueillie par René Lejeune: « *La cellule d'une prison est comparable à celle d'un monastère. On peut y prier à loisir, sans être dérangé, comme un moine. Et si on a droit à des livres, c'est le bonheur : on se trouve alors en compagnie de grands esprits ou d'événements importants. Les sept mois que j'ai passés en cellule à Metz comptent parmi les plus intenses, les plus fervents de ma vie. Je remercie Dieu d'avoir permis que je vive ce temps fort. Quand je sortis de prison, sans savoir où on me mènerait, les cloches de Pâques sonnaient à toute volée pour annoncer la Résurrection.* »

Foi chrétienne

Dans le texte que je viens de lire, on voit apparaître un autre trait majeur de la personnalité de Robert Schuman, son attachement profond à la religion catholique. Il ne s'affichait pas comme chrétien, mais il ne s'en cachait pas non plus. Chacun savait qu'il allait souvent tôt le matin à la messe avant de rejoindre ses occupations officielles. La « bonne nouvelle » qu'il a annoncée, c'est que chacun peut être, comme lui, un bon chrétien dans le monde politique.

Dans sa jeunesse, il semble même avoir été tenté par la vocation sacerdotale. Cette hypothèse se fonde sur le texte d'une lettre reçue par lui d'un ami à l'époque du début de sa carrière d'avocat à Metz : « *Dans notre société, l'apostolat laïque est une nécessité urgente et je ne puis imaginer meilleur apôtre que toi. Tu resteras laïc parce que tu réussiras mieux à faire le bien, ce qui est ton unique préoccupation.* » Robert Schuman l'a fait admirablement toute sa vie.

Pour qui l'a vu de près comme moi, il n'est pas difficile d'imaginer le contenu de la foi de Robert Schuman. Ce catholique pratiquant, grand lecteur de saint Thomas d'Aquin, adhérait à tout ce que l'Eglise enseigne, et il conformait sa vie à ce qu'elle prescrit. Ce n'était pas un rebelle, ni un esprit tourmenté. Il se montrait heureux dans sa foi. On dit souvent qu'« *un saint triste est un triste saint* ». Ce n'était pas son cas. A sa manière tranquille, il était toujours serein et même souvent enjoué. Agissant non pas « en tant que chrétien », mais simplement « en chrétien », il a donné plus que tout autre l'exemple du dévouement au bien commun. Je pense qu'il est de ceux qui ont changé l'image du christianisme dans le monde politique.

Robert Schuman n'était pas un moine. Il n'avait pas fait les vœux monastiques de pauvreté, de chasteté et d'obéissance. Mais son genre de vie s'en rapprochait : Juriste, il avait un profond respect pour le droit et la légalité. Célibataire, il n'a jamais fourni matière à des sous-entendus scabreux. Député convenablement payé, il vivait dans la plus grande simplicité.

L'action politique de Robert Schuman a été constamment inspirée par sa foi chrétienne. Il avait bien compris, avant même que cette vérité soit réaffirmée par Jean XXIII, et par le concile Vatican II, que Dieu donne la paix aux hommes et les charge de la réaliser sur la terre. Mais par égard pour les personnes qui ne partageaient pas cette foi, il évitait de s'y référer explicitement. C'est seulement à la fin de sa vie, quand la construction européenne était sur les rails et qu'il n'avait plus de part aux décisions, qu'il a cru possible de le faire.

En voici un exemple, extrait de « Pour l'Europe ». La convergence de l'action et de la foi y est clairement exposée, au lieu de rester sous-entendue. Selon son habitude, il associe l'expérience pratique et l'inspiration chrétienne « *Les folies du passé, que nous venions de vivre, nous avaient rendu la conscience de ce qui avait été commun à l'Europe chrétienne. Les réalités de notre civilisation occidentale se sont ranimées et l'ont emporté sur les passions qui avaient réussi temporairement à obnubiler notre patrimoine commun. C'est ainsi que nous sommes fondés à affirmer que l'Europe ne sera pas une construction téméraire de l'imagination, mais la réponse, que nous espérons durable, à des traditions séculaires que des égarements momentanés avaient réussi à nous faire oublier.* »

L'amour des ennemis, la réconciliation, le pardon sincère des injustices subies sont les valeurs évangéliques qui donnent tout son sens à la construction européenne telle que Robert Schuman la voulait. Le « pèlerin de l'Europe » le dit tout simplement : « *Nous voilà donc ramenés à la foi chrétienne d'une noble mais humble fraternité. Et par un paradoxe qui nous surprendrait, si nous n'étions pas chrétiens — inconsciemment chrétiens, peut-être — nous tendons la main à nos ennemis d'hier, non seulement pour pardonner, mais pour construire ensemble l'Europe de demain.* »

Dans une note intitulée de façon significative « *Ce que signifie la communauté européenne pour le chrétien* », Schuman écrivait : « *N'était-ce pas trop demander à nos populations de substituer aux ressentiments et aux méfiances du passé, et cela presque sans transition, cette nouvelle politique de confiante collaboration ? Nous l'avons proposé ; nos populations et nos parlements l'ont approuvé. L'expérience a réussi au-delà de nos espérances. Un climat de confiance et de bonne entente s'est instauré en quelques années entre des pays qui, il y a dix ans, étaient en état de guerre — et de quelles guerres !* »

Il va de soi que lorsqu'on parle dans ce contexte d'« inspiration chrétienne », on se réfère aussi bien aux Eglises issues de la Réforme qu'au catholicisme romain. On a parfois accusé Robert Schuman de vouloir faire une « Europe Vaticane ». C'est une erreur absurde. Les Etats de l'Europe du Nord, à majorité protestante, avaient pleinement leur place dans sa conception de l'intégration européenne.

Le cléricalisme, également, n'avait aucune place dans la manière de penser et d'agir que je cherche à décrire ici. L'inspiration était chrétienne, mais elle n'était jamais invoquée comme telle dans le contexte politique. L'action était justifiée par des motifs rationnels. Les modalités concrètes étaient élaborées avec des hommes de toutes convictions, comme l'agnostique Jean Monnet. Le respect de la laïcité est l'un des traits du caractère foncièrement démocratique de Robert Schuman sur lequel je voudrais, pour finir, dire quelques mots.

L'esprit démocratique

Robert Schuman soulignait dans « Pour l'Europe », en citant Jacques Maritain, que « *la démocratie doit son existence au christianisme. Elle est née le jour où l'homme a été appelé à réaliser dans sa vie temporelle la dignité de la personne humaine, dans la liberté individuelle, dans le respect des droits de chacun et par la pratique de l'amour fraternel à l'égard de tous. Jamais avant le Christ pareilles idées n'avaient été formulées.* »

En s'exprimant dans un contexte séculier, Robert Schuman prenait soin de faire appel non pas à des dogmes religieux ou à des préceptes de morale, mais à des valeurs universelles. C'est en ce sens, qu'il se montrait foncièrement démocrate. En voici un exemple : « *Ce n'est pas un appel à la générosité ni à notre charité dont il s'agit, mais de la conviction que nous dépendons les uns des autres, que nous ne pourrions nous sauver que dans une Europe moralement unie et politiquement organisée. En dernière analyse, l'Europe ainsi unifiée serait la mise en œuvre sur notre continent, foyer incessant de discordes, du grand principe de la fraternité humaine, et plus spécialement chrétienne.* »

La volonté de donner aux institutions communautaires un caractère raisonnablement démocratique est manifestée par la mise en place, à côté des organes exécutifs que sont la Commission, instance indépendante des gouvernements, et le Conseil, qui les représente, une assemblée parlementaire, aujourd'hui élue au suffrage universel, et une cour de justice.

On lit dans la même note sur la signification chrétienne de la Communauté que « *Celle-ci suppose d'abord le libre choix, la libre adhésion des collectivités participantes. La contrainte, quelle qu'elle soit, est exclue par définition. En outre, la communauté propose à chaque partenaire un même objectif, que la philosophie de saint Thomas a appelé le bien commun. Il se situe en dehors de toute finalité égoïste. Le bien de chacun est le bien de tous, et réciproquement. Enfin, les moyens d'atteindre cet objectif sont l'entente et la mutuelle compréhension, sans hégémonie ni privilège ni subordination.* »

L'Europe à construire doit rejeter, en effet, toute hégémonie religieuse ou sociale, ethnique ou idéologique. La nouvelle cité doit être *pluraliste* : elle reconnaîtra la diversité des familles spirituelles et des idées politiques ; elle ne fera aucune discrimination entre les diverses communautés et les diverses catégories sociales. Elle sera *personnaliste*, par opposition au collectivisme. Elle sera *communautaire*, par opposition à l'individualisme. Elle sera -de fait- *d'inspiration chrétienne*, nullement en vue de constituer une « société chrétienne », mais en étant digne de l'homme, ouverte à tous, chrétiens et non-chrétiens.

J'ai cru intéressant d'insister ce soir sur le caractère fondamentalement démocratique de la pensée et de l'action de Robert Schuman. Sa foi n'était pas réservée au domaine privé, comme certains le voudraient ; elle était présente dans sa vie entière, y compris dans la sphère publique. On entend dire partout que la religion est l'ennemi de la liberté, que le catholicisme est incompatible avec la démocratie. A sa manière paisible, et sans jamais élever la voix, il apporte à ces thèses un démenti cinglant. Il n'en était pas moins attaché à la laïcité. Elle comptait pour lui presque autant que la liberté, l'égalité et la fraternité.

CONCLUSION :

J'arrête ici le portrait de ce personnage hors du commun. S'il a laissé dans l'histoire du XX^e siècle, comme je le disais en commençant, une marque profonde et durable, c'est qu'il était avant tout un visionnaire, le « visionnaire de l'Europe », le visionnaire d'une Europe chaleureuse, remise de ses malheurs et rayonnant sur le monde. Soixante ans plus tard, que reste-t-il de cette vision ? Que reste-t-il de l'enthousiasme du début ?

Robert Schuman ne nous a pas promis « des lendemains qui chantent ». Il a simplement incité la France, l'Allemagne et les pays qui se joindraient à elles à trouver la voie du progrès dans le refus de l'égoïsme national à court terme. Cet appel est toujours valable, mais il n'est guère entendu. Les difficultés économiques qui frappent plusieurs pays d'Europe et dont ils n'arrivent pas à sortir ont leur origine aux Etats Unis. Elles résultent principalement des erreurs commises par ces Etats eux-mêmes. Mais l'Europe tient une telle place dans notre existence quotidienne qu'il est tentant de faire de « l'Europe » un bouc émissaire. On se laisse aller à l'illusion de croire que son pays se tirerait mieux d'affaire s'il était seul à faire face au phénomène de la mondialisation.

L'exemple de Robert Schuman et les convictions profondes sur lesquelles il avait fondé sa vie doivent nous inspirer au contraire un attachement indéfectible à une solidarité concrète entre les nations, à commencer par celles de l'Europe avec lesquelles nous avons tant en commun. Le monde court à sa perte si chacun croit trouver son salut dans l'isolement en défendant l'illusion d'une souveraineté illimitée. C'est je pense, du simple bon sens. Du pont de vue chrétien, c'est aussi la direction où je crois que le Christ veut nous entraîner. Il est venu dans le monde « *pour rassembler dans l'unité les enfants de Dieu dispersés* ». Appliquer cette formule seulement à l'unité des chrétiens me paraît bien insuffisant.

Comme on voudrait que l'exemple de Robert Schuman inspire les hommes politiques d'aujourd'hui à retrouver sa vision de l'Europe et du monde, à l'adapter aux circonstances nouvelles, et à reprendre la route avec confiance !

Je vous suggère aussi de retenir de ce panorama de la vie et de l'esprit de Robert Schuman une vue positive de la politique. Faire de ce mot un synonyme de cynisme ou d'hypocrisie est malheureusement un contresens fréquent. Il ne convient vraiment pas au « Père de l'Europe ».

Vous me permettrez de terminer sur une note plus personnelle. Robert Schuman m'a fait le grand honneur d'être témoin à mon mariage. Les années que j'ai passées près de lui m'ont marquée pour toujours. Elles sont à l'origine de tous les engagements que j'ai pris par la suite.

Je vous remercie.